

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-deux le vendredi 8 avril à dix-huit heures
En exercice : 11 trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de
Présents : 9 Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
Votants : 11 ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la
Absents : 2 présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022_D11 : Embauche personnel saisonnier en CDD.
Le 1 avril 2022

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent :

Absent donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à AUSSILLOU Pierre.

RAYSEGUIER Christian donne procuration à CABROL Jacqueline.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil municipal de Boissezon,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir gestion du gîte communal accueil et encaissement des personnes, ménage du gîte, entretien des locaux communaux.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

La durée hebdomadaire de service de l'agent est fixée à 3/35^{ème}

L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332 du grade de recrutement.

L'agent travaillera un week-end sur deux et pendant la durée des congés de Mme Agnès THOMAZE.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un agent saisonnier en CDD.

Fait à Boissezon le 8 avril 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
transmission à la sous- Municipal.

préfecture

Le 11 avril 2022

Fait à Boissezon

Le 11 avril 2022

Le Maire, Jacqueline CABROL.